

Tribunal administratif de Melun



Corinne LEDAMOISEL
Présidente du tribunal
administratif de Melun



Effectifs de la juridiction :

115

personnes dont :

46

magistrats

69

agents de greffe
et aides à la décision

“ **E**n 2022, l'activité contentieuse du tribunal administratif de Melun a atteint son plus haut niveau depuis dix ans et s'est caractérisée par trois évolutions majeures :

1) Après l'infléchissement dû à la crise sanitaire, la demande de justice a repris sa progression dès 2021 pour inexorablement la poursuivre en 2022. Le palier des 12 000 affaires nouvelles enregistrées a été pour la première fois atteint et dépassé.

2) Le tribunal a rendu le nombre record de 11 197 décisions, en jugeant près du quart des affaires dans un délai moyen d'un mois, pour faire face aux référés urgents et au contentieux urgent de l'éloignement des étrangers en situation irrégulière.

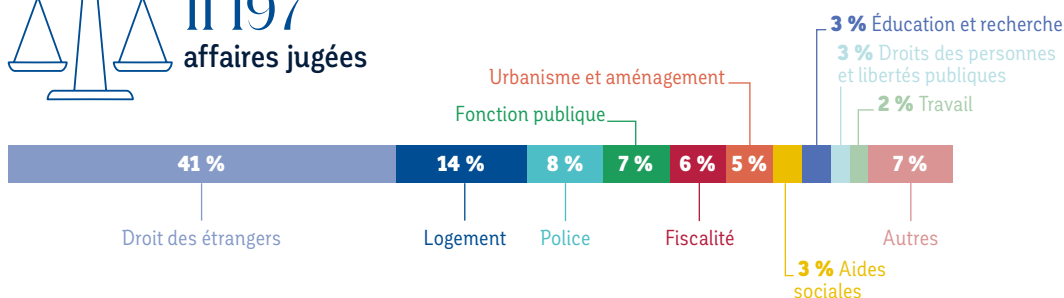
3) La part des recours les plus anciens dans les affaires restant en attente d'un jugement au 31 décembre 2022 a été significativement réduite de 20,5%, passant de 16,5% fin 2021 à 11,9% fin 2022.

Sans fléchir dans la recherche constante de la qualité et de l'efficacité de l'action de la juridiction, le tribunal administratif de Melun a développé en 2022 la médiation administrative et a poursuivi sa politique d'ouverture vers les partenaires institutionnels et la cité.

2022 en chiffres



11 197
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



2 405

affaires jugées en urgence (référés)

✚ 5 % par rapport à 2021



1 an et 7 jours

de délai moyen de jugement

✚ 68 jours par rapport à 2021

70,4 %

des recours déposés par téléprocédure



24,7 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



80,9 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



78

médiations engagées

44 % de taux de réussite